

COMMUNE DE CALAN

PLAN LOCAL D'URBANISME

ELABORATION

APPROBATION

6.2.1. Annexes sanitaires



Espace, Aménagement et
Développement du Morbihan
4 Rue du Docteur Audic
B.P. 55
56002 VANNES cedex

Vu pour être annexé à notre
délibération du conseil municipal du
12 septembre 2008

Le Maire

I – ADDUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

La Commune de CALAN est desservie par le réseau d'eau potable du Syndicat de PONT SCORFF qui dessert également CLÉGUER, GESTEL, GUIDEL, PONT SCORFF et QUÉVEN.

Les installations et l'entretien du réseau ont été confiés par contrat de gérance à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone dont le siège d'exploitation est basé à LORIENT.

A. ADDUCTION

La Commune de CALAN est alimentée à partir de la station de pompage de KEREVEN. Cette prise d'eau superficielle s'effectue à partir du SCORFF et alimente à la fois l'usine de traitement du Syndicat au LESLÉ et celle de KERYADO à LORIENT.

Le réservoir du LESLÉ alimente PONT SCORFF et les communes de CLÉGUER et CALAN. Une station accélératrice permet de porter l'eau au réservoir de RESTACOUEZER à la cote radier 133 NGF pour une meilleure desserte de CALAN.

B. DISTRIBUTION

La production de la station de KEREVEN s'élevait à 1 660 000 m³ pour 26 100 habitants en 2004. La pointe de consommation se situe en période estivale, ce qui contribue à accentuer le déficit hydrique de la période d'étiage. Selon la DDASS en 2004, la teneur moyenne en nitrates de l'eau distribuée est restée inférieure à 25 mg/lite.

La distribution sur la commune de CALAN est assurée par une canalisation de 150 mm depuis le réservoir de RESTACOUEZER puis par des diamètres PVC 140/160, fonte 100, PVC 98/110, 63/75, 53/63, 42/50.

Les branchements sont en PVC 18/25.

La défense incendie est assurée par 19 poteaux d'incendie.

II – ASSAINISSEMENT

A. EAUX PLUVIALES

Le bourg, situé sur un point haut au contact de 3 sous bassins versant, permet une évacuation aisée des eaux pluviales par l'intermédiaire des fossés et de quelques busages. Certains points fortement imperméabilisés (cour bitumée) connaissent parfois des surcharges lors de pluies d'orage.

B. EAUX USEES

La commune de CALAN a approuvé son périmètre de zonage d'assainissement collectif le 13 avril 2001 par délibération du conseil municipal, il couvre le bourg et ses extensions envisagées à l'époque. La proposition de zonage avait été soumise à l'enquête publique au préalable au mois de février.

L'épuration des eaux usées du bourg est réalisée depuis 2005 avec une station sur filtre à sable située dans le vallon de la TRINITÉ légèrement au-dessus de la partie humide qui prolonge le site de la fontaine et des lavoirs.

La capacité de traitement est évaluée pour 650 équivalents habitants, elle n'est utilisée qu'à 30 % aujourd'hui.

Le réseau est constitué de canalisations gravitaires de diamètre de 200 mm pour les collecteurs et de 150 mm pour les branchements individuels. Les secteurs centraux et la résidence de PARC NÉHUÉ sont les premiers raccordés au réseau collectif qui se met progressivement en place.

La topographie nécessite la mise en place de postes de refoulement pour le Nord du bourg (secteur de KERBRIMOT et également de BEG ER LANN) et pour l'Est (secteur de l'école).

Le périmètre d'assainissement collectif a été arrêté antérieurement à la mise en place de l'équipement épuratoire pour simuler la capacité théorique de son dimensionnement.

III – ÉLIMINATION DES DÉCHETS

La collecte des ordures ménagères est organisée dans le cadre de la Communauté de Communes de la région de PLOUAY, le passage est effectué deux fois par semaine pour le bourg et une fois pour le reste de la Commune.

Le ramassage sélectif est encouragé, une tournée spécifique est faite pour les sacs jaunes où sont stockés les déchets triés recyclables.

Une déchetterie est installée à PLOUAY pour l'ensemble des particuliers. Le compostage y est développé pour les bio-déchets qui servent ensuite d'engrais naturels.

Des conteneurs pour le verre sont disposés sur différents lieux de la commune pour des apports volontaires.

Le produit des collectes est transporté au centre de transfert de LANN SEVELIN en CAUDAN.

Les ordures traitées et compactées sont stockées au centre d'enfouissement technique de KERMAT à INZINZAC LOCHRIST.